

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C3242 - CM X RACER

E-Mail : cmx.racer@gmail.com

Téléphone : 06 21 13 25 70

Organisateur technique : 016355 - M MANNEVY CEDRIC

N° d'épreuve FFM : 93

Date : 29-30 avril 2023

Lieu : Saturargues (34)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	----- 235860 - M MIVELAZ GUY-----	----- Désignation club
Président du Jury	----- 110107 - M GODARD JULIEN -----	----- Désignation club
Commissaire technique responsable	----- 016359 - M MANNEVY PATRICK -----	----- Désignation club
Responsable du chronométrage	----- 276503 - M SEUGNET PATRICK -----	----- Désignation club

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI ET DIMANCHE	
Vétéran <i>100€ hors majoration</i>	Age ----- 34 ans mini (licence compétition / LJ) Cylindrée----- Dès 125cc
Open <i>100€ hors majoration</i>	Age ----- 13 ans mini (licence compétition / LJ) Cylindrée----- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maxi)
Kids 85 <i>100€ hors majoration</i>	Age ----- 9 ans mini à 15 ans au 01/01/2023 (licence compétition / LJ) Cylindrée----- 85cc
Kids 65 <i>100€ hors majoration</i>	Age ----- 7 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- 65ccT
Kids 50 <i>100€ hors majoration</i>	Age ----- 6 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 (licence compétition / LJ*) Cylindrée----- 50ccT

*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/>, puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur M. Romieu et Docteur S. Jmour		
Nombre de secouristes -----	10	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Lunel (34)	Temps de trajet (en min)-----	5 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	CMX Park		
Adresse-----	Carrière des garrigues, 34400 Saturargues		
Longueur du circuit -----	650 m	Largueur minimale-----	5 m
Largeur de la grille de départ-----	17 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	60 m
Nombre de commissaires de piste-----	10 OCP		
Capacité Moto-----	24 aux essais	20 en manche	

- *Rappel* : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 23/03/2023	Date : 27/03/2023	Date : 11/04/2023
		Numéro : 23/0367
		

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Vendredi 28 avril 2023

17h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 29 avril 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h15	Contrôles administratifs & techniques		
8h15		Briefing Commissaires de piste		
8h45	8h55	Essais libres	Open	10'
9h00	9h10	Essais libres	Vétéran	10'
9h15	9h25	Essais libres	Kids 85	10'
9h30	9h40	Essais libres	Kids 85	10'
9h45	9h55	Essais libres	Kids 65	10'
10h00	10h10	Essais libres	Kids 65	10'
10h15	10h25	Essais libres	Kids 50	10'
10h25	10h40	Pause		
10h40	10h50	Essais chronométrés	Open	10'
10h55	11h05	Essais chronométrés	Vétéran	10'
11h10	11h20	Essais chronométrés	Kids 85	10'
11h25	11h35	Essais chronométrés	Kids 85	10'
11h40	11h50	Essais chronométrés	Kids 65	10'
11h55	12h05	Essais chronométrés	Kids 65	10'
12h10	12h20	Essais chronométrés	Kids 50	10'
12h20	13h30	Pause		
13h30	13h45	Manche 1	Open	12' + 1T
13h50	14h05	Manche 1	Vétéran	12' + 1T
14h10	14h20	Manche 1	Kids 85	8' + 1T
14h25	14h35	Manche 1	Kids 85	8' + 1T
14h40	14h50	Manche 1	Kids 65	8' + 1T
14h55	15h05	Manche 1	Kids 65	8' + 1T
15h10	15h25	Manche 1	Kids 50	8' + 1T
15h25	15h45	Pause		
15h45	16h00	Manche 2	Open	12' + 1T
16h05	16h20	Manche 2	Vétéran	12' + 1T
16h25	16h35	Manche 2	Kids 85	8' + 1T
16h40	16h50	Manche 2	Kids 85	8' + 1T
16h55	17h05	Manche 2	Kids 65	8' + 1T
17h10	17h20	Manche 2	Kids 65	8' + 1T
17h25	17h35	Manche 2	Kids 50	8' + 1T
17h40		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la journée		

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Samedi 29 avril 2023

15h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 30 avril 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h15	Contrôles administratifs & techniques		
8h15		Briefing Commissaires de piste		
8h45	8h55	Essais libres	Open	10'
9h00	9h10	Essais libres	Vétéran	10'
9h15	9h25	Essais libres	Kids 85	10'
9h30	9h40	Essais libres	Kids 85	10'
9h45	9h55	Essais libres	Kids 65	10'
10h00	10h10	Essais libres	Kids 65	10'
10h15	10h25	Essais libres	Kids 50	10'
10h25	10h40	Pause		
10h40	10h50	Essais chronométrés	Open	10'
10h55	11h05	Essais chronométrés	Vétéran	10'
11h10	11h20	Essais chronométrés	Kids 85	10'
11h25	11h35	Essais chronométrés	Kids 85	10'
11h40	11h50	Essais chronométrés	Kids 65	10'
11h55	12h05	Essais chronométrés	Kids 65	10'
12h10	12h20	Essais chronométrés	Kids 50	10'
12h20	13h30	Pause		
13h30	13h45	Manche 1	Open	12' + 1T
13h50	14h05	Manche 1	Vétéran	12' + 1T
14h10	14h20	Manche 1	Kids 85	8' + 1T
14h25	14h35	Manche 1	Kids 85	8' + 1T
14h40	14h50	Manche 1	Kids 65	8' + 1T
14h55	15h05	Manche 1	Kids 65	8' + 1T
15h10	15h25	Manche 1	Kids 50	8' + 1T
15h25	15h45	Pause		
15h45	16h00	Manche 2	Open	12' + 1T
16h05	16h20	Manche 2	Vétéran	12' + 1T
16h25	16h35	Manche 2	Kids 85	8' + 1T
16h40	16h50	Manche 2	Kids 85	8' + 1T
16h55	17h05	Manche 2	Kids 65	8' + 1T
17h10	17h20	Manche 2	Kids 65	8' + 1T
17h25	17h35	Manche 2	Kids 50	8' + 1T
17h40		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la journée		

Longueur de la piste 650m

Nombre de pilote: 20 maximum

● 12 Poste de commissaire



Sauts ou bosse

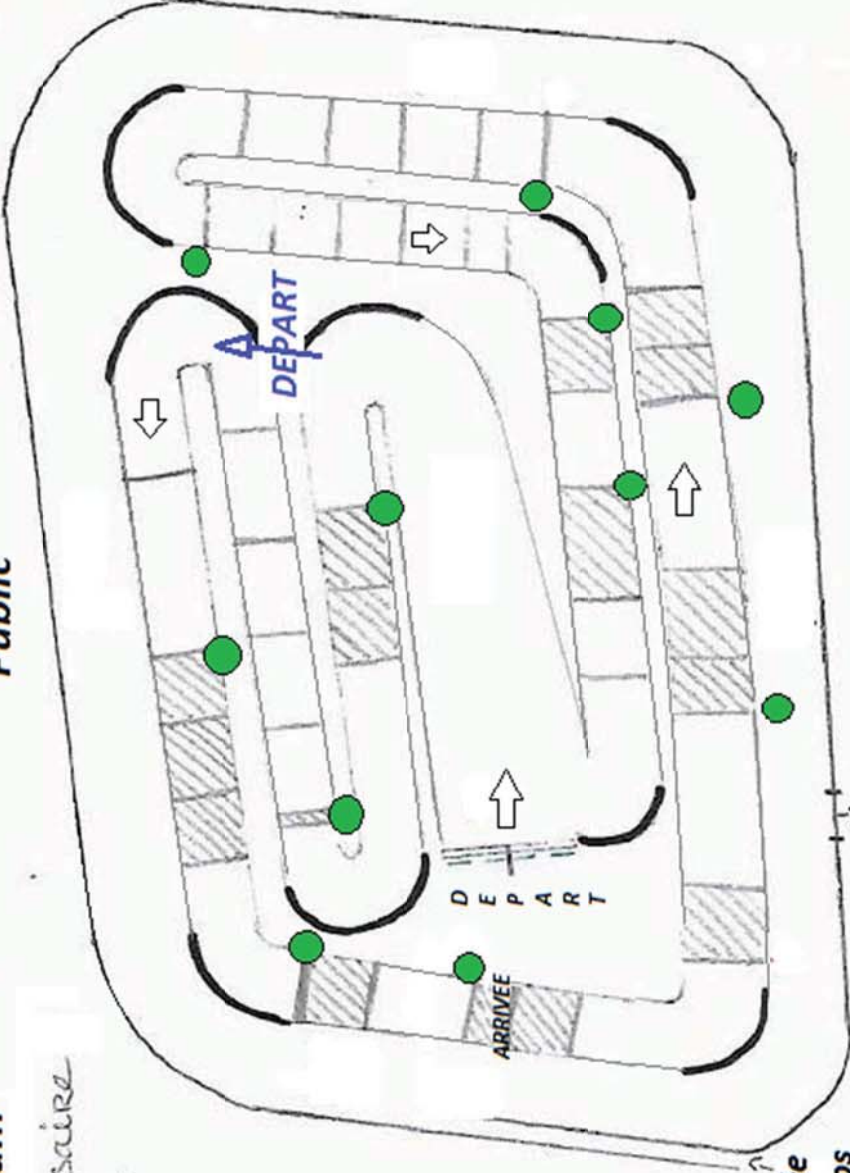


Départ

Le 14/04/2023



Public



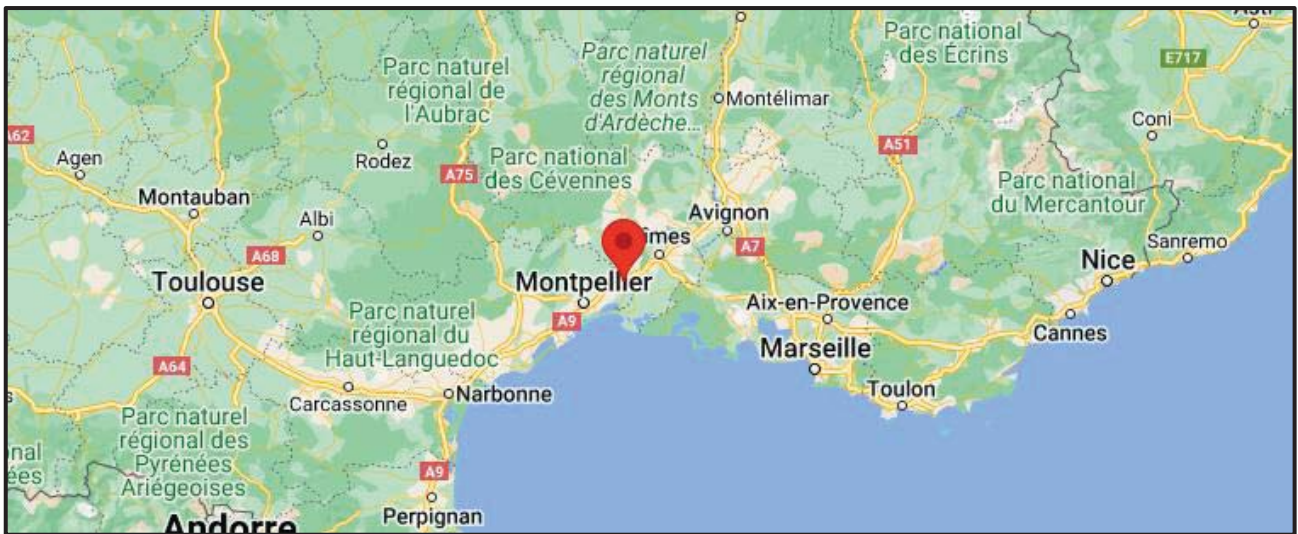
Public

Public

Sortie motos

Entrée motos

SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

CMX RACER
7 CHEMIN DE LUNEL - 34400 VILLETTELE.

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11107165704 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **CMX RACE KIDS** se déroulant à **SATURARGUES** du **29/04/2023** au **30/04/2023**.

Cette attestation est valable du **29/04/2023** à **06:00** au **30/04/2023** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **11 avril 2023**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

